



CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMÉDIAS

PRÉAMBULE

L'école, dans un souci de développement durable et dans le cadre de l'apprentissage numérique, s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail, notamment avec l'outil informatique : sites sécurisés, matériel et accès à Internet.

Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation de l'outil informatique, sous la responsabilité des adultes, ce qui suppose de la part de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement.

Pour le confort de tous, le respect de cette charte est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur, enfant comme adulte.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA LOI

Propriété intellectuelle : les droits des auteurs imposent qu'il soit interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre depuis le réseau de l'établissement, ni d'apporter de supports téléchargés.

Droits de la personne : il est interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures, textes, photographies, films, ... ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel).

Crimes et délits : il est interdit de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).

II EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

A. POUR LES PARENTS

1. Les parents doivent avoir accès aux services informatiques suivants

• Services Internet

- Les parents doivent créer un compte *Educartable* afin de suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) et prendre connaissance des différentes circulaires relatives à l'école ou la classe.
- Les parents (des élèves de primaire) doivent se connecter à *Monecole.fr* afin que leur(s) enfant(s) puisse(nt) effectuer le travail demandé par l'enseignant de la classe.
- Les parents doivent se connecter à tout autre site utilisé en classe ou pour la classe afin que leur(s) enfant(s) puisse(nt) effectuer le travail demandé par l'enseignant de la classe.

2. Les engagements de l'établissement

- L'école s'engage à fournir aux parents les codes d'accès au service d'*Educartable*, au service *Monecole.fr*, et à tout autre service utilisé en classe ou pour la classe.
- Les photographies d'élèves ou de travaux d'élèves ne sont visibles sur la plateforme *Educartable* uniquement par les parents de la classe. En cas de non-autorisation du droit d'utilisation de l'image, le visage de l'élève concerné sera flouté.
- L'école tolère la création d'un groupe *WhatsApp* par classe permettant l'échange d'informations concernant la scolarité de leur(s) enfant(s) (devoirs). Les enseignants ne sont pas présents sur le groupe *WhatsApp* de leur classe. L'école se dégage de toute responsabilité concernant les contenus échangés par ce réseau mais compte sur la bienveillance et le respect de tous.

3. Les engagements de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à utiliser l'outil informatique en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
- L'utilisateur s'engage à faire remonter toute difficulté rencontrée lors de l'installation et/ou de l'utilisation d'un des services évoqués ci-dessus.
- L'utilisateur, qui serait accompagnateur lors d'un évènement de la classe (sortie, spectacle, atelier...) s'engage à ne pas prendre ni diffuser de photographies ou d'informations, notamment via le groupe WhatsApp de la classe concernée. Seule l'équipe enseignante peut diffuser les informations concernant la vie de la classe aux parents d'élève(s).

B. POUR LES ÉLÈVES

1. Les élèves ont accès aux services informatiques suivants

• Services informatiques

- Utilisation d'un ordinateur mis à disposition par l'école.
- Utilisation de tous les logiciels mis à disposition par l'école.

• Services Internet

- Les élèves ont la possibilité d'accéder à Internet à des fins éducatives en présence des adultes.

2. Les engagements de l'établissement

- L'école s'engage à fournir aux élèves tous les services proposés au paragraphe B.1. Toutefois, l'accès à l'outil informatique peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.
- L'école utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.
- L'école peut procéder à des contrôles réguliers ou occasionnels pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect des règles établies.

3. Les engagements de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à utiliser l'outil informatique en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
 - L'utilisateur s'engage par ailleurs à n'utiliser l'outil informatique que pour accéder aux services proposés à l'article B.1 et en respectant les conditions d'utilisation de chacun d'entre eux. L'utilisation d'internet ne doit se faire que dans le cadre des activités scolaires ou périscolaires et non liée à des choix personnels (chanson préférée...).
 - L'utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service.
- Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions progressives.
- L'utilisateur s'engage à faire appel aux adultes en cas de difficulté, doute ou problème.

LES SANCTIONS

- Avertissement de l'utilisateur concerné.
- Interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique.
- Interdiction permanente d'accès à l'outil informatique.
- Sanctions disciplinaires (rapport, mesure d'exclusion, ...)
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.

L'inscription à l'école suppose l'adhésion à la présente charte.